

Informations importantes pour de personnes externes

1. Base contractuelle

L'entreprise ou la personne privée, conformément au contrat de location, est considérée comme l'organisateur faisant autorité sur le plan contractuel.

2. Contrat de location

Le CC La Poste, en tant que bailleur des locaux, dispose d'un concept de protection interne pour les employés et soutient l'organisateur dans la mise en œuvre de l'événement dans les locaux du CC La Poste.

Les règles spéciales telles que les règles d'hygiène et de protection d'OFSP font partie du contrat de location et doivent être respectées par l'organisateur.

3. Mesures CC La Poste

1. le CC La Poste veille à ce que les panneaux de l'OFSP soient affichés dans la salle

2. le CC La Poste met à disposition des points de désinfection à l'entrée des salles.

3. le CC La Poste garantit le nettoyage nécessaire des locaux, surfaces et installations sanitaires loués.

4. Tous les employés internes sont informés des exigences, des mesures et du concept de protection.

4. Les coordonnées de contact

L'organisateur est libre de décider de la disposition de la salle pour les événements de toutes sortes. Le CC La Poste recommande toujours de garder la distance pertinente par rapport au moment de l'événement. **L'organisateur est tenu de tenir une liste d'invités dans tous les cas.**

L'organisateur garantit au CC La Poste qu'il dispose des informations, mais il n'est pas obligé de les transmettre à la CC La Poste pour des raisons de protection de la vie privée.

L'organisateur est tenu d'informer les personnes présentes des points suivants (éventuellement à l'avance) et de ce qui suit :

a. l'insuffisance probable de la distance requise et le risque accru d'infection

b. la possibilité d'être contacté par l'autorité cantonale compétente et sa compétence pour ordonner la quarantaine s'il y a eu contact avec des personnes souffrant de Covid-19

c. Les données suivantes doivent être collectées sur la liste des invités : nom, prénom, adresse/lieu de résidence, numéro de téléphone

d. Les invités malades ou souffrant de symptômes de Covid-19 ne seront pas admis par l'organisateur.

Par sa signature, l'organisateur confirme qu'il a lu et compris les informations ci-dessus.

Lieu, date avec signature de l'organisateur